



Merria di Sarrola-Carcopinu
Mairie de Sarrola-Carcopino

**Tu as entre 12 ans et 17 ans et tu résides sur la commune
Tu souhaites t'investir et être force de proposition.
Rejoins le Conseil Municipal des Jeunes de Sarrola-Carcopino
Fais vivre ta commune !**

Qu'est-ce qu'un Conseil municipal des jeunes ?

- Le Conseil municipal des jeunes est une assemblée qui permet de donner la parole aux jeunes de la commune.
- Il a un rôle consultatif, mais ses délibérations deviennent réglementaires une fois approuvées par le Conseil municipal.
- Il s'exprime au nom de tous les enfants et les jeunes de la commune.
- Il propose des actions et les mène jusqu'à leur réalisation.
- Il participe à la vie sociale, culturelle, sportive, ... de la commune.

Que va-t-il se passer durant cette mandature de deux ans ?

- Le Conseil municipal des jeunes va choisir les actions sur lesquelles il veut travailler ;
- il va participer au Conseil communautaire des jeunes de la communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) qui regroupe les jeunes habitants du pays ajaccien, rencontrer les élus de la Collectivité de Corse et de l'Assemblea di a Giuventù ;
- il va visiter différents lieux historiques, culturels, éducatifs comme le musée de la Corse ou l'Università di Corsica ;
- il va découvrir le Parlement européen de Bruxelles (durant les vacances de la Toussaint 2022 : date prévue, le 26 octobre 2022) ;
- etc...

**Renseignements ou dépôt de ta candidature :
Pôle culturel, social, sportif et éducatif (Mairie annexe Effrico)
04 95 25 24 97 - 06 09 34 63 96 - 06 11 11 45 14
ou par mail : cmj@mairie-sarrolacarcopino.fr
(Date limite : 15 mai 2022)**



Municiplità di Sarrola-Carcopinu
Mairie de Sarrola-Carcopino

Acte de candidature

Je soussigné(e) :

Nom(s) Prénom(s)

Date de naissance Élève (classe – établissement)

Adresse :

Numéro de téléphone Mail

Je déclare faire acte de candidature au Conseil municipal des jeunes (CMJ) de la commune de Sarrola-Carcopino.

- Je m'engage, sur la durée d'un mandat de 2 ans, à participer aux réunions qui seront programmées en concertation avec les autres élus (séances plénières et commissions de travail).
- Je m'engage, à recueillir tous les avis auprès des autres jeunes de la commune afin de les intégrer à mon action au sein du Conseil municipal des jeunes.
- Je m'engage à rendre compte régulièrement des actions engagées et des réalisations accomplies.

Présente-toi en quelques lignes et fais-nous part de tes motivations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Documents à fournir

- 1 photo d'identité
- 1 justificatif de domicile du ou des parents résidant(s) à Sarrola-Carcopino de moins de 3 mois (copie)
- 1 justificatif de scolarisation (copie) pour le candidat scolarisé hors de la commune



Meria di Sarrola-Carcopinu
Mairie de Sarrola-Carcopino

Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Père Mère Représentant légal.

Adresse :

Numéro de téléphone Mail

J'autorise mon enfant

à se présenter comme candidat au poste de conseiller(e) municipal(e) des jeunes (CMJ) et à participer, s'il (si elle) est élu (e), aux séances plénières ainsi qu'aux réunions de travail des commissions ou autres actions (rencontres, visites, ...). Ces temps auront généralement lieu à la Mairie de Sarrola-Carcopino. Ces réunions feront l'objet d'une information écrite au minimum 15 jours au préalable.

Les réunions peuvent être filmées ou photographiées.

J'autorise la prise de vue et la publication des images sur lesquelles apparaît mon enfant dans le cadre du Conseil municipal des jeunes de Sarrola-Carcopino ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, réseaux sociaux).

La municipalité s'engage à ce que les utilisations éventuelles ne puissent porter atteinte à la vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune rémunération quelle qu'elle soit.

Fait à : Le :

Signature :

Fiche complétée à retourner au Pôle culturel, social, sportif et éducatif (Mairie annexe Effrico) :
ou à renvoyer à l'adresse suivante : cmj@mairie-sarrolacarcopino.fr
Renseignements : 04 95 25 24 97 - 06 09 34 63 96 - 06 11 11 45 14



Merria di Sarrolo-Carcopinu
Mairie de Sarrolo-Carcopino

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) Cunsigliu Municipale di a Ghjuventù

La commune de Sarrolo-Carcopino, dans le cadre de sa politique jeunesse met en place un Conseil Municipal des jeunes et se donne ainsi l'opportunité d'un vrai dialogue direct entre les jeunes de la commune et les élus. S'il n'existe aucun cadre juridique qui régit cette instance participative, des textes de référence permettent de lui donner toute légitimité.

Convention internationale des droits de l'enfant

Art 12.1 « Les États garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Art 13.1 « L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce. (...) »

Art 14.1 « Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. » Art 15.1 « Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. »

Art 29.1 « Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit - Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant (...) - Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (...) - Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre (...)»

Charte européenne (révisée le 21 mai 2003) sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale

Le titre II, intitulé « Instruments de la participation » préconise :

- La formation à la participation L'information des jeunes
- Favoriser la participation grâce aux technologies de l'information et de la communication
- Favoriser la participation des jeunes aux médias
- Favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense des causes collectives
- L'aide aux projets et aux initiatives des jeunes
- Encourager le développement d'organisation de jeunesse
- Participation des jeunes aux organisations non-gouvernementales (ONG) et aux partis politiques. »

Charte révisée le 21 mai 2003

Loi « égalité et citoyenneté »

Elle inscrit la possibilité de créer cette instance. L'article 55 dans la loi précise la composition de ces conseils de jeunes ainsi que leur rôle. « Une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse. Cette instance peut formuler des propositions d'actions. (...) »